



**DECISION N° 07/D/C-AKOEMAN/SG/2025 DU 11/04/2025, PORTANT ATTRIBUTION DE
LA LETTRE COMMANDE N°07/LC/C-AKOEMAN/CIPM/2025, RELATIVE A
L’EXECUTION DES TRAVAUX D’ECLAIRAGE PUBLIC PAR ACQUISITION ET
INSTALLATION DE 25 LAMPADAIRES PHOTOVOLTAIQUES DANS LA VILLE
D’AKOEMAN ET ENVIRONS, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO’O, REGION
DU CENTRE**

Objet de l’appel d’offre N° 07/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2025, DU 25/02/2025 en procédure
d’urgence.

Le maître d’ouvrage : Maire de la Commune d’Akoeman

Financement : BIP MINDDEVEL, exercice 2025

Le maire de la commune d’Akoeman
(*Autorité Contractante*)

Vu Le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l’avis d’appel d’offres N° 07/AONO/C-AKOEMAN/ CIPM/2025, DU 25/02/2025 en procédure
d’urgence pour l’exécution des travaux d’éclairage public par acquisition et installation de 25
lampadaires photovoltaïques dans la ville d’Akoeman et environs, Département du Nyong et
So’o, Région du centre ;
Vu la proposition d’attribution de la Commission de Passation des Marchés Publics placée
auprès de la commune d’Akoeman en date du 09 Avril 2025 ;

DECIDE

Article 1^{er} : L’ETS ALIMS AND Cie BP : Yaoundé, Tél : 693 93 18 29 / 694 04 38 25,
Cont. N° P047412601671L, RCCM : RC/YAO/2017/A/1247, est attributaire de l’appel d’offre
N° N° 07/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2025, DU 25/02/2025 en procédure d’urgence relatif aux
travaux d’éclairage public par acquisition et installation de 25 lampadaires photovoltaïques
dans la ville d’Akoeman et environs, Département du Nyong et So’o, Région du centre ; pour
un montant de **TTC 30 500 000 (Trente millions cinq cent mille) FCFA**, et un délai
d’exécution de trois (03) mois.

Article 2 : La présence décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics
ou toute autre publication habilitée.

Fait à Akoeman, le 22 AVR 2025

Ampliations :

- Préfet Nyong et So’o
- MINMAP Nyong et So’o
- ARMP – CE
- Intéressés
- Archives / Chrono

